

Feuille d'avis populaire de la Jonction

N° 7 – Juin 2011

Vers le recours contre la surélévation?

A la suite des décisions de la deuxième assemblée des locataires de la Cité Carl-Vogt, le 11 avril 2011, les délégués d'immeubles avec le comité de l'Association des habitant-e-s de la Jonction (AHJ) ont écrit à Mark Muller pour lui demander

de refuser l'autorisation de construire demandée par l'Hospice général. **A ce jour, aucune réponse n'est parvenue.** Une lettre est aussi partie à la direction du Service immobilier de l'Hospice, avec laquelle une rencontre a eu lieu le 11 mai.

Réunion de discussion le 11 mai

Lors de cette séance, qui a duré deux heures, la délégation de deux locataires et deux membres du comité de l'AHJ a clairement transmis à Jean-Louis Bottani, directeur immobilier, **la demande de renoncer à tout projet de densification et surélévation de la Cité Carl-Vogt, de nouveaux parkings et de surfaces commerciales supplémentaires.** Tous les arguments développés lors de l'assemblée générale du 11 avril ont été évoqués, notamment le résultat sans équivoque du sondage effectué en février-mars et le fait que les immeubles sont déjà à la cote maximale autorisée par la loi sur les surélévations. De son côté, M. Bottani a écouté nos arguments

tout en faisant valoir son désaccord. Il a justifié le projet de surélévation par le besoin énorme de logements à Genève, y compris parmi la catégorie des seuls 10% de la population gagnant suffisamment pour assumer les loyers élevés prévus pour les logements en surélévation. Il a aussi annoncé l'abandon formel du projet de construire un centre commercial. Les délégués des habitants ont également réclamé le rattrapage immédiat de l'entretien courant non réalisé des immeubles sans frais pour les locataires et la mise aux normes énergétiques des bâtiments de manière complètement déliée des surélévations.

Le Conseil d'administration décidera

Jean-Louis Bottani a garanti qu'il ferait part de nos oppositions au Conseil d'administration de l'Hospice général et nous donnerait réponse vers mi-juin. Les délégués lui ont demandé d'obtenir une réponse dans tous les cas avant la publication de l'autorisation de construire, de manière à savoir s'il fallait déjà préparer les recours

judiciaires contre elle. Pour assurer une transmission complète des positions et demandes des locataires de Cité Carl-Vogt, **une lettre accompagnée d'un argumentaire de quatre pages a été adressée le 27 mai nominativement à tous les membres du conseil d'administration de l'Hospice général.**

Trente jours pour déposer un recours

Si le Conseil d'administration maintient ses projets, il obtiendra certainement l'autorisation de construire de la part de l'État. Dès lors, **la prochaine démarche nécessaire sera de déposer un recours judiciaire contre cette**

autorisation. A partir de la publication de cette dernière dans la *Feuille d'avis officielle*, trente jours seulement seront à disposition pour élaborer le recours et collecter de quoi le financer.

Association des habitant-e-s de la Jonction

p.a. Maison de quartier de la Jonction – case postale 204 – 1211 Genève 8
ahj@romandie.com – <http://ahjonction.blogspot.com/> – ccp 10-756885-0